



HAL
open science

Lutter contre la mise en marché de l'enseignement supérieur ! Expériences contrastées des universités publiques en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie et Burundi)

Olivier Provini

► **To cite this version:**

Olivier Provini. Lutter contre la mise en marché de l'enseignement supérieur ! Expériences contrastées des universités publiques en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie et Burundi). *Politique africaine*, 2020, 1 (157), pp.199-207. hal-02881239

HAL Id: hal-02881239

<https://hal.science/hal-02881239v1>

Submitted on 25 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Olivier Provini

Lutter contre la mise en marché de l'enseignement supérieur ! Expériences contrastées des universités publiques en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie et Burundi)

Nombreux sont les chercheurs en France qui estiment que les dernières réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche¹ – notamment la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007, la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants de 2019 et la loi de programmation pluriannuelle de la recherche actuellement en préparation – participent d'une stratégie de mise au pas néolibérale des universités publiques, dans un contexte de réduction des moyens, eu égard à l'augmentation des effectifs étudiants augmentent, et de mise en compétition des établissements². Alors que la mobilisation des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnels administratifs dans les universités en France s'organise depuis la LRU, il nous semble opportun de déplacer le regard vers l'expérience est-africaine. Cette dernière nous servira de prisme pour questionner, de manière plus générale, le rôle des mobilisations sociales durant les premières réformes de mise en marché de l'enseignement supérieur³. Il s'agit de penser les expériences du Nord à partir des trajectoires du Sud, de confronter les processus actuels de réforme qui affectent l'enseignement supérieur et la recherche aux précédents est-africains, en particulier afin de mieux cerner le rôle de l'action collective dans le changement, que ce soit pour l'accompagner ou pour y résister. Cela peut aussi permettre de tirer quelques leçons des luttes sociales contre les politiques publiques de mise en marché de l'enseignement supérieur dans des contextes africains au cours des années 1980-2000, pour mieux s'organiser et s'y opposer « ailleurs ».

Trajectoires contrastées de la mise en marché des universités publiques

L'étude comparée des réformes universitaires en Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Tanzanie et Burundi) depuis la fin des années 1980 nous fournit des résultats empiriques stimulants pour penser la complexité des configurations historiques et présentes qui structurent l'enseignement supérieur, comme la mise en marché précoce des établissements publics, l'introduction progressive de frais de scolarité ou encore l'avènement de nouveaux instruments de management au sein des unités administratives⁴. Malgré un objectif régional

1. Je tiens à remercier Damien Deschamps et Laura Giraud pour leur relecture attentive.

2. Voir par exemple les travaux de Christine Musselin, *Propositions d'une chercheuse pour l'université*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019 ; C. Musselin, *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017 ; C. Musselin, *Le marché des universitaires : France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

3. Sur le concept de mise en marché de l'enseignement supérieur, voir C. Musselin, « Vers un marché international de l'enseignement supérieur ? », *Critique internationale*, n° 39, 2008, p. 13-24.

4. Voir H. Charton, « La place des universités africaines dans le nouveau paradigme scientifique mondial : le cas du Kenya », in N. Bugwabari, A. Cazenave-Piarrot, O. Provini et C. Thibon (dir.), *Universités, universitaires en Afrique de l'Est*, Nairobi/Paris, Ifra/Karthala, 2012, p. 237-254 ; H. Charton et S. Owuor, « De l'intellectuel à l'expert. Les sciences sociales africaines dans la tourmente : le cas du Kenya », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 49, 2008, p. 107-119 ; I. I. Munene, « Our University: Ethnicity, Higher Education and the Quest for State Legitimacy in Kenya », *Higher Education Policy*, n° 26, 2013, p. 43-63 ; M. Mamdani, *Scholars in the Marketplace: The Dilemmas of Neo-Liberal Reform at Makerere University, 1989-2005*, Dakar, Codesria, 2007 ; C. Sicherman, *Becoming an African University: Makerere 1922-2000*, Kampala, Fountain Publishers, 2006 ; J. M. Ishengoma, « Cost-Sharing in Higher Education in Tanzania: Fact or Fiction? », *Journal of Higher Education in Africa/Revue de l'enseignement supérieur en Afrique*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 101-133 ; J. M. Ishengoma, « Tanzania », in P. Pillay (dir.), *Higher Education Financing in East and Southern Africa*,

comparable – celui de politiques publiques qui visent à mettre en marché le secteur de l’enseignement supérieur et le fonctionnement quotidien des établissements publics –, les situations des universités observées demeurent néanmoins contrastées. Alors que les États et leur gouvernement sont soumis à des politiques d’ajustement structurel (pour le Kenya, l’Ouganda et la Tanzanie dans les années 1980-1990) ou sous « perfusion » de l’aide internationale (pour le Burundi après la guerre civile depuis le milieu des années 2000), les trajectoires des systèmes d’enseignement supérieur dans la région sont plurielles, en raison notamment des mobilisations sociales et des stratégies développées par les acteurs du bas. Que ces derniers s’opposent aux réformes, les laissent faire, les encouragent ou les impulsent, nos résultats empiriques démontrent toute l’importance des mobilisations sociales, comme des démobilisations, durant ces périodes charnières où les systèmes universitaires et leurs universités publiques historiques ont été (ou non) mis en marché dans la région, à partir de la fin des années 1980 pour l’université de Makerere en Ouganda, au milieu des années 1990 pour les universités de Nairobi au Kenya et de Dar es Salam en Tanzanie, et à la fin des années 2000 pour l’université du Burundi.

Le premier constat consiste donc à souligner la pluralité des trajectoires et des situations dans la région. De tous ces pays, c’est le Kenya qui est allé le plus loin dans la logique marchande⁵. Le paysage universitaire y est caractérisé, dès les années 1970, par l’accreditation et la multiplication des établissements privés et, depuis le début des années 1980, par le développement de différentes institutions publiques de l’enseignement supérieur très concurrentielles. À la fin des années 1990, cette logique marchande s’étend aux établissements publics et à leurs responsables, qui épousent des rôles de managers préoccupés par le fait d’accroître les revenus de leur établissement, multipliant les prestations marchandes dans un but de rentabilité économique, comme on l’observe en particulier à l’université de Nairobi. Enfin, à la fin des années 2000, de nouveaux modes de gouvernance, issus du secteur marchand, se déploient dans les établissements publics et privés. C’est notamment le cas de la certification ISO 9001 qui régule, en tant que nouvel instrument d’action publique issu du marché, l’ensemble des activités des universités kenyanes. Cette trajectoire kenyane, et singulièrement celle de l’université de Nairobi, est présentée comme un exemple à suivre par de nombreux acteurs universitaires et politiques de la région.

L’Ouganda a embrassé cette logique marchande plus précocement, même si les résultats comptables et budgétaires de ses universités n’atteignent pas ceux de leurs voisines kenyanes⁶. Dès le début des années 1990, le gouvernement accepte pour la première fois des

Somerset West (Afrique du Sud), Center for Higher Education Transformation, 2010, p. 173-193 ; O. Provini, « Negotiating the Marketization of Higher Education Policies in East Africa: A Comparative Analysis of Tanzania and Kenya », *Higher Education*, vol. 77, n° 2, 2019, p. 323-342.

5. O. Provini, « La mise en marché de l’enseignement supérieur au Kenya », *Critique internationale*, n° 85, 2019, p. 145-164. Voir également C. Kiamba, « Privately Sponsored Students and Other Income-Generating Activities at the University of Nairobi », *Journal of Higher Education in Africa/Revue de l’enseignement supérieur en Afrique*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 53-73 ; M. S. Ngolovoi, « Cost-Sharing in Higher Education in Kenya: Examining the Undesired Policy Outcomes », *Higher Education Policy*, vol. 23, n° 4, 2010, p. 515-529 ; I. O. Oanda et J. Jowi, « University Expansion and the Challenges to Social Development in Kenya: Dilemmas and Pitfalls », *Journal of Higher Education in Africa/Revue de l’enseignement supérieur en Afrique*, vol. 10, n° 1, 2012, p. 49-71.

6. O. Provini, « Quand les doyens et les enseignants lâchent leurs étudiants : une nouvelle lecture des réformes à l’Université de Makerere en Ouganda (1986-2000) », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 2, 2018, p. 117-139. Voir également S. W. Kajubi, « Financing of Higher Education in Uganda », *Higher Education*, vol. 23, n° 4, 1992, p. 433-441 ; D. Court, *Financing Higher Education in Africa: Makerere, the Quiet Revolution*, Washington D. C., The World Bank/Rockefeller Foundation, 1999 ; A. B. K. Kasozi, « The Role of the State in Addressing Challenges and Opportunities Posed by the Rapid Growth of Universities in Uganda since 1988 », *African Studies Review*, vol. 45, n° 2, 2002, p. 123-139 ; E. Magara, « Financing a Public University: Strategic Directions for Makerere University in Uganda », *Journal of Higher Education in Africa/Revue de l’enseignement supérieur en Afrique*, vol. 7, n° 3, 2009, p. 61-86.

étudiants privés qui paient eux-mêmes leurs frais de scolarité, coûts qui sont même élargis, au milieu des années 1990, à la majorité des étudiants inscrits. Le nombre d'étudiants privés n'a depuis cessé d'augmenter. Conjointement, l'université a ouvert des cours du soir pour attirer des étudiants salariés afin d'accroître ses revenus et de parfaire la mise en marché de ses activités. L'objectif politique revendiqué de ces différents dispositifs est de réduire de manière substantielle et durable les engagements budgétaires de l'État dans l'enseignement supérieur, qu'il a longtemps financé seul. Au début des années 2000, une part majoritaire du budget de l'université de Makerere provient des frais universitaires acquittés par les étudiants privés. Conjointement à ce processus, la décision est prise d'accorder leur autonomie budgétaire aux différentes facultés qui constituent l'université, transférant aux doyens des facultés le contrôle d'une bonne partie des nouvelles rentes issues des frais d'inscription des étudiants privés. C'est ainsi qu'en 1995, pour la première fois depuis sa création, l'université de Makerere ne présente pas de budget propre, mais une dizaine de comptabilités qui correspondent aux différentes facultés qui la composent. Depuis, l'administration centrale a repris la main sur la gestion des fonds issus des frais d'inscription afin de mieux piloter et de rationaliser ces stratégies marchandes.

Les trajectoires de la Tanzanie et du Burundi, deux pays aux prises avec les mêmes questions de la mise en marché du secteur et de l'introduction d'instruments de financement alternatifs à ceux de l'État, permettent de nuancer les conclusions que l'on pourrait tirer des deux premières études de cas. Au début des années 1990, le gouvernement tanzanien a introduit dans l'enseignement supérieur une politique de participation aux coûts, mais en procédant de manière très progressive, sur plus de dix ans⁷. Malgré la possibilité qui est accordée, à compter du milieu des années 1990, aux universités publiques de dégager des fonds propres, grâce aux frais de scolarité, afin de faire face à leurs besoins croissants de financement, le taux d'inscription d'étudiants dits privés est resté, par exemple, très faible à l'université de Dar es Salam : il est de moins de 10 % au début des années 2010, situation très différente des universités de Nairobi et de Makerere qui financent la majorité de leur fonctionnement avec ces frais de scolarité. À l'encontre de l'objectif de mise en marché des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'État reste le principal contributeur à leur budget : il demeure, par exemple, le principal financeur de l'université de Dar es Salam. Dans la pratique, la très grande majorité des étudiants dans les universités publiques est encore financée par des fonds publics. En effet, même si la plupart de ces étudiants contractent des prêts pour payer leurs études, le gouvernement tanzanien a renoncé à s'assurer qu'ils les remboursent une fois entrés sur le marché du travail. La mise en marché du secteur de l'enseignement supérieur tanzanien est donc cosmétique : des instruments visant à mettre en marché les activités des établissements d'enseignement supérieur et à généraliser le recours aux frais de scolarité ont bien été décidés, mais leur implémentation ne répond pas aux objectifs affichés, notamment à celui d'un désengagement de l'État du financement de l'université de Dar es Salam.

Le Burundi, quant à lui, donne à voir une situation totalement différente et inédite dans la région⁸. Le pays ne dispose que d'une seule université publique à formations généralistes, l'université du Burundi, dont le budget est abondé dans sa quasi-totalité par l'État. De plus, dans les établissements d'enseignement supérieur publics comme privés, tous les étudiants

7. O. Provini et S. Schlimmer, « Négocier l'action publique dans un État sous régime d'aide : une analyse comparée des politiques de l'enseignement supérieur et du foncier en Tanzanie », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 23, n° 2, 2016, p. 199-223. Voir également D. J. Mkude, B. Cooksey et L. Levey, *Higher Education in Tanzania: A Case Study*, Dar es Salam, University of Dar es Salaam Press, 2003 ; D. Mkude, « State of Higher Education Transformation in Tanzania », Trust Africa Higher Education Project/Carnegie Foundation, 2011.

8. O. Provini, « Discuter la catégorie d'"État fragile" par l'analyse des politiques publiques : le cas des réformes de l'enseignement supérieur au Burundi », *Critique internationale*, n° 77, 2017 p. 103-120.

reçoivent une allocation du gouvernement. Et même si la réforme de cette bourse a plusieurs fois été mise à l'agenda politique, notamment fin 2013, aucun gouvernement n'a pris le risque politique de la supprimer. Aussi, si la région de l'Afrique de l'Est voit se déployer, comme ailleurs dans le monde, des instruments visant à mettre en marché le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche – avec comme objectifs que l'État se désengage d'un secteur toujours plus fortement incité à adopter les modes de financement, de gouvernance et de gestion du secteur privé, dont les réformes impulsées par les bailleurs internationaux, qui postulent, sans jamais le démontrer, qu'ils seraient plus efficaces, plus efficaces et plus rationnels que des financements et une gestion publiques –, on observe que les trajectoires nationales sont marquées par des contrastes importants.

S'engager dans les réformes de l'enseignement supérieur

Ce résultat, issu de la comparaison des systèmes d'enseignement supérieur et des politiques publiques fabriquées et mises en œuvre en Afrique de l'Est, est notamment le produit de la mobilisation sociale des acteurs du bas et des stratégies que déploient les administrateurs-managers, les enseignants-chercheurs et les étudiants. C'est cette seconde conclusion de nos recherches que nous souhaitons mettre en exergue et qui nous paraît d'autant plus importante dans le contexte de changement en France : la (dé)mobilisation des acteurs universitaires est une variable déterminante dans la mise en marché, ou dans son échec, des systèmes de l'enseignement supérieur. Il faut prendre au sérieux les imbrications entre les processus de politiques publiques et de l'action collective, tant les rapports de force entre les acteurs du bas, la défense des intérêts, et les stratégies de pouvoir structurent l'action publique, et ce, même dans des contextes « ajustés » ou sous « perfusion » de l'aide internationale. La participation au processus de politiques publiques universitaires n'était d'autant pas intuitive que les États et leurs régimes politiques ont connu, ou connaissent encore, des épisodes autoritaires qui répriment violemment la contestation. Ce résultat général ne doit pas, là encore, masquer des situations très contrastées.

En Ouganda, le contexte de mobilisation universitaire est très favorable aux enseignants et aux administrateurs, au contraire des mouvements étudiants qui sont violemment réprimés par le régime⁹. Alors que l'organisation représentant les intérêts du personnel enseignant devient, à partir de la fin des années 1980, une interlocutrice privilégiée du gouvernement, avec lequel elle négocie activement les conditions de son adhésion aux réformes, les mobilisations étudiantes sont violemment réprimées – les forces de l'ordre usant à plusieurs reprises de tirs à balles réelles contre les manifestants, provoquant la mort d'au moins deux d'entre eux au début des années 1990. La violence de la répression marquera profondément les imaginaires de la contestation et de la mobilisation estudiantines. Elle est un facteur décisif de son échec avec la croissance des étudiants privés, laquelle entraîne l'affaiblissement des capacités de mobilisation d'un groupe social de moins en moins homogène du fait d'intérêts rendus divergents.

La trajectoire du Kenya partage des similarités avec celle de l'Ouganda¹⁰. Les enseignants profitent de la vague de démocratisation et de la reconnaissance d'un droit syndical au milieu

9. O. Provini, « Quand les doyens et les enseignants... », art. cité. Voir également J. P. M. Ssebuwufu, *Managing and Transforming an African University: A Personal Experience at Makerere University, 1973-2004*, Dakar, Codesria, 2017.

10. O. Provini, « La mise en marché de l'enseignement supérieur... », art. cité. Voir également G. Dauch, « L'université et le pouvoir au Kenya », *Politique africaine*, n° 12, 1983, p. 89 ; J. Lafargue, *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Paris/Harare, Karthala/Ifra, 1996 ; K. G. Adar, « Human Rights and Academic Freedom in Kenya's Public Universities: The Case of the Universities Academic Staff Union », *Human Rights Quarterly*, vol. 21, n° 1, 1999, p. 179-206 ; J. M. Klopp et

des années 1990 pour négocier des revalorisations salariales. En outre, le mouvement enseignant bénéficie, dans les années 2000, de l'alternance politique et de l'arrivée au pouvoir d'une coalition pour accroître sa marge de manœuvre et faire aboutir ses revendications. À l'opposé, le mouvement étudiant échoue à faire valoir les siennes. En cause, en premier lieu, la violente répression orchestrée par le pouvoir. Dès les années 1980, divers rapports internationaux rapportent les cas d'étudiants emprisonnés et torturés par les forces de l'ordre. Plusieurs étudiants sont tués par la police durant des mobilisations et des manifestations dans les années 1980-1990. Mais la violence de la répression n'explique pas à elle seule la démobilisation progressive des étudiants à compter des années 1990-2000. Celle-ci est aussi la conséquence de la mise en place, par le gouvernement et les partis politiques, d'une politique d'ethnicisation des associations étudiantes dans le but de fragmenter la communauté étudiante et d'affaiblir ainsi sa capacité à agir collectivement. Alors qu'en Ouganda la démobilisation des étudiants s'explique essentiellement par l'accroissement rapide de la part des étudiants privés comparée à celle des étudiants « publics », ainsi que par les pratiques autoritaires du gouvernement, au Kenya, elle résulte aussi d'une stratégie plus générale des élites politiques de promouvoir l'ethnicisation du champ universitaire et politique.

Si les mises en marché des activités des établissements publics historiques en Afrique de l'Est se sont effectuées dans un contexte de fortes mobilisations des enseignants dans le but d'obtenir du gouvernement des augmentations salariales, la Tanzanie nous donne l'exemple d'un contexte de mobilisation collective sensiblement différent¹¹. Historiquement, les syndicats enseignants ne se sont jamais beaucoup mobilisés pour obtenir des revalorisations de leur salaire. Leurs revendications portent principalement sur les questions de meilleures conditions de travail et une réforme de l'âge de départ à la retraite. *A contrario* de ce qu'on observe en Ouganda ou au Kenya, ils s'engagent aux côtés des étudiants dans la lutte que ces derniers soutiennent contre l'introduction de frais de scolarité. Les mobilisations étudiantes sont assez puissamment structurées depuis les années 1990 pour être en mesure d'exercer une pression continue sur les responsables politiques : par l'organisation de marches sur les campus, de *sit-in* et de boycotts des cours et des examens. En outre, pour consolider leur légitimité, ces mobilisations sociales réinvestissent la mémoire socialiste de Julius K. Nyerere, le « Père de la Nation », qui demeure une référence pour les partis politiques, et rappellent l'importance qu'avait pour lui l'existence d'un secteur d'enseignement supérieur public gratuit pour tous. Enfin, ces mouvements bénéficient d'une tolérance inconnue en Ouganda ou au Kenya. Les différents gouvernements qui se sont succédés ont toujours pris soin de satisfaire une partie de leurs revendications et renoncé à les réprimer par l'usage de la violence, par crainte de déstabiliser le régime et de porter atteinte à leur crédit, alors qu'ils s'attachent à promouvoir, auprès des représentants des bailleurs de fonds et des organisations internationales, l'image d'un pays stable et en voie de démocratisation.

La trajectoire du Burundi, enfin, est certainement la plus singulière de toutes celles présentées ici, en raison de l'importance des mobilisations enseignantes et étudiantes, d'une part, et du fait que le gouvernement a donné satisfaction à leurs principales revendications, d'autre part –

J. R. Orina, « University Crisis, Student Activism, and the Contemporary Struggle for Democracy in Kenya », *African Studies Review*, vol. 45, n° 1, 2002, p. 43-76 ; M. N. Amutabi, « Crisis and Student Protest in Universities in Kenya: Examining the Role of Students in National Leadership and the Democratization Process », *African Studies Review*, vol. 45, n° 2, 2002, p. 157-177 ; H. Maupeu, « Les réformes néolibérales des universités est-africaines : éléments d'analyses à partir du cas kényan », in N. Bugwabari *et al.*, *Universités, universitaires...*, *op. cit.*, p. 195-211.

11. O. Proveni, *La circulation des réformes universitaires en Afrique de l'Est. Les politiques de l'enseignement supérieur au regard de la sociologie de l'action publique et de l'État*, Thèse de doctorat en science politique, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2015, p. 561-594. Voir également I. N. Kimambo, B. B. Mapunda et Y. Q. Lawi (dir.), *In Search of Relevance: A History of the University of Dar es Salaam*, Dar es Salaam, Dar es Salaam University Press, 2008.

le tout dans un contexte de post-guerre civile¹². Les enseignants ont ainsi démontré leur capacité de mobilisation et de négociation de l'action publique malgré les difficultés structurelles rencontrées par l'État. Au début des années 2000, les nombreuses grèves du personnel académique de l'université du Burundi pour obtenir une revalorisation des conditions salariales et du statut professionnel du personnel académique rythment les années universitaires sur le campus. De même, la récurrence des mobilisations étudiantes explique l'échec, à plusieurs reprises, des tentatives de réforme du système de bourses dans un sens qui leur aurait été très défavorable. Malgré des actions parfois violentes des forces de l'ordre et des postures d'intransigeance adoptées par le pouvoir politique, l'action collective étudiante demeure un instrument important de leur capacité à négocier le contenu des politiques publiques dans un État où le régime est autoritaire. Conjointement à leur capacité d'action, l'échec de la réforme du système des bourses s'explique aussi par le fait que les étudiants, et plus largement la jeunesse, constituent une ressource politique et un relais déterminant du pouvoir et de la légitimité politique au Burundi.

Ainsi, malgré des situations contrastées, les trajectoires des systèmes universitaires est-africains démontrent que la mise en marché des activités des établissements publics historiques de la région a pu parfois aboutir parce qu'elles ont trouvé des acteurs pour se les approprier, comme on l'observe au Kenya ou en Ouganda avec les mobilisations importantes des enseignants pour exiger des augmentations salariales, dans un contexte de forte répression des mouvements étudiants ou de leur démobilisation. Même si la logique consistant à mettre en marché les systèmes publics de l'enseignement supérieur existe et est même partagée par la plupart des décideurs politiques et universitaires, l'histoire des établissements est-africains nous rappelle, heureusement, que l'action sociale est décisive dans les orientations prises, les choix effectués et la construction des systèmes universitaires. L'histoire n'est jamais écrite par avance, l'issue des politiques publiques et des réformes non plus. Dans le contexte de la mobilisation en France contre la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, il est nécessaire de se rappeler ces acquis irréfutables des sciences sociales et de continuer à apprendre des expériences « ailleurs » pour être plus efficace « ici ».

Olivier Provini
Université de La Réunion,
Centre de recherche juridique,
Lam (Les Afrique dans le monde),
Sciences Po Bordeaux

12. O. Provini, « Discuter la catégorie d'«État fragile»... », art. cité.